



UNION INTERPARLEMENTAIRE

5, CHEMIN DU POMMIER
CASE POSTALE 330
1218 LE GRAND SACONNEX / GENÈVE (SUISSE)

TÉLÉPHONE (41.22) 919 41 50 - TÉLÉCOPIE (41.22) 919 41 60 - E-MAIL postbox@mail.ipu.org
ADRESSE TELEGRAPHIQUE : INTERPARLEMENT GENEVE

**Intervention de l'Union Interparlementaire prononcée par son excellence
Monsieur M. Roch-Marc Christian Kaboré
Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso**

Débat de haut niveau du Conseil économique et social sur le thème
"Mobilisation des ressources et environnement propice à l'éradication de la
pauvreté dans le contexte de la mise en œuvre du Programme d'action en
faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010"

New York, le 29 juin 2004

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Distinguées personnalités,
Mesdames et Messieurs,

L'Union interparlementaire se réjouit par ma voix de prendre la parole à ce débat de haut niveau du Conseil économique et social.

Au nom du Président du Conseil interparlementaire et du secrétariat général de l'Union, je voudrais adresser à l'ensemble des participants mes chaleureuses salutations et tous mes vœux de succès pour cette session.

Depuis la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, il convient de constater que malgré une progression de l'aide publique au développement en termes réels et quelques performances en matière de croissance économique et de productivité, il persiste encore de fortes disparités entre les pays.

De plus certaines décisions récentes de l'Organisation mondiale du commerce montrent que les préoccupations des pays les moins avancés commencent à être prises au sérieux dans le système commercial mondial.

Pourtant, le bilan d'ensemble reste mitigé. L'allègement de la dette demeure illusoire pour bien des pays. L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTTE) se révèle trop complexe et trop lente dans sa mise en œuvre alors que l'endettement total devient insupportable pour les pays les moins avancés à telle enseigne que certains pays ne peuvent plus faire face à leur dette à long terme.

Alors que l'objectif de référence consistant à consacrer 0,70% du PNB des pays riches à l'aide publique au développement en faveur des pays pauvres n'a toujours pas été atteint, l'accès au marché pour les exportations des pays les moins avancés, produits agricoles et matières premières en particulier continue à être sévèrement restreint.

Par ailleurs, la prédominance de l'économie informelle dans ces pays constitue un handicap à une mobilisation efficiente des recettes en vue du financement de leurs programmes et politiques de lutte contre la pauvreté.

Il en résulte que la plupart de ces pays n'atteindront pas les objectifs du millénaire pour le développement, à commencer par la réduction de moitié de la pauvreté à l'horizon 2015.

Un tel constat préoccupe notre Union qui depuis des années œuvre en liaison avec les parlements nationaux à l'amélioration de leur capacité à aider les pouvoirs exécutifs à relever les défis du développement.

Ainsi, tout en travaillant au renforcement des capacités des parlements à s'acquitter de leurs fonctions constitutionnelles, l'Union interparlementaire constitue un vecteur incontournable par lequel les parlementaires du monde contribuent au dialogue international sur les questions au développement durable, au commerce et à l'environnement.

Madame la Présidente,

Notre débat d'aujourd'hui est axé sur la mobilisation des ressources, sujet que l'UIP a traité à diverses reprises. Ainsi, lors d'une session spéciale de son Conseil directeur tenue en 2001, elle a invité les pays donateurs à respecter l'objectif de 0,7 % pour l'aide publique au développement et à encourager l'accroissement de flux de capitaux et d'investissements privés vers les pays en développement.

Nous sommes convaincus que la pauvreté ne peut être combattue efficacement que si les citoyens sont associés au processus décisionnel à tous les niveaux et se sentent maîtres des stratégies de développement, dans le cadre d'une gouvernance alliant la transparence et le sens des responsabilités.

Cela exige précisément des institutions parlementaires fortes, dotées de capacités requises pour s'acquitter de leur rôle et assurer leurs missions vis-à-vis des populations, des gouvernants et des institutions internationales.

A cette fin, l'UIP a agi de manière directe en mobilisant et en fournissant des ressources financières pour concourir au renforcement des parlements de façon générale et apporté une assistance technique aux assemblées parlementaires et aux travaux constitutionnels de pays comme le Cap-vert, le Mozambique, la Guinée équatoriale et le Timor-Leste.

Il en est de même des négociations en cours pour aider l'Afghanistan à entamer le processus électoral devant conduire à la mise en place d'un nouveau Parlement dans ce pays.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les invités,
Distinguées personnalités,

La démocratie repose sur un partenariat véritable entre hommes et femmes et sur l'élimination des inégalités entre les sexes. C'est pourquoi notre Union soutient la participation des femmes au processus de décision et à la vie politique. Elle tient particulièrement à ce que les préoccupations des femmes soient prises en compte dans le processus budgétaire au parlement, tant le rôle que joue les femmes dans bien des pays comme soutiens à la famille, créatrices d'activités, éducatrices, est fondamental.

Il faut absolument que leur rôle social et économique dans le développement soit dûment reflété dans le processus politique et pris en compte lors de l'élaboration des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté.

A ce propos, il faut impérativement que les documents énonçant les stratégies de réduction de la pauvreté soient plus systématiquement soumis au parlement au titre d'un processus de consultation institutionnalisée.

Des signes très encourageants sont à constater. Ainsi, en Afrique subsaharienne, la proportion des femmes élues au parlement a progressé de 4 % depuis l'an 2000. Il est également réjouissant de constater que le Rwanda est désormais au premier rang mondial par la proportion des femmes dans son parlement.

Pour encourager ce mouvement, l'UIP a apporté une assistance technique visant à élargir le rôle des femmes dans la vie politique ou à les associer au processus budgétaire dans quatorze des pays les moins avancés que sont : l'Angola, le Bangladesh, le Burkina Faso, le Burundi, le Cambodge, le Cap-Vert, Djibouti, le Mali, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, le Timor-Leste, le Tchad et le Togo.

Par ailleurs l'UIP continue à agir pour démocratiser les espaces internationaux de décision. Ainsi, elle a appelé à un engagement plus fort des parlements dans le contrôle des décisions prises par les organisations multilatérales, et des activités qu'elles entreprennent.

Plus particulièrement, l'Organisation agit pour rapprocher les citoyens des institutions multilatérales chargées du commerce et des questions financières, et pour rendre ces institutions plus démocratiques, transparentes et équitables.

En raison de l'importance considérable que le commerce revêt pour les pays les moins avancés et plus généralement, pour les pays en développement, l'UIP a institué une conférence parlementaire permanente sur l'OMC qui a pour but d'accroître la transparence dans les travaux de l'OMC et de veiller notamment à ce que les pays pauvres soient représentés équitablement à la table des négociations.

Du fait de la place prépondérante de l'agriculture dans l'économie des pays les moins avancés, l'UIP oeuvre en vue d'éliminer les distorsions de prix sur le marché mondial du coton et d'autres matières premières.

Dans les secteurs singulièrement importants pour l'économie des pays les moins avancés, comme le commerce des médicaments contre le VIH/SIDA, l'UIP soutient fermement toutes les mesures visant à rendre plus largement accessibles les médicaments génériques bon marché.

Madame la Présidente,

Dans la mesure où les Nations Unies cherchent à imprimer une dynamique plus forte à leurs relations avec les parlements nationaux, je suis convaincu que l'Union interparlementaire, organisation mondiale des parlements, jouera un rôle moteur pour faire entendre la voix des plus défavorisés dans nos débats ici à New York.

Toutefois, l'impulsion première doit venir des parlements nationaux eux-mêmes et de leur institution interparlementaire. Pour que les citoyens soient entendus, il faut que soient édifiées dans chaque pays des institutions parlementaires plus souveraines. Si tel est le cas, alors le but premier des Objectifs Millénaire pour le développement, à savoir, réduire de moitié la pauvreté en 2015, pourra être atteint.

Je vous remercie.